



PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE



N° D'IMPRIMÉ CV60658086

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total	12/06/2026	26010905

FONCTIONS CONTRÔLÉES
Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

DÉFAILLANCES CONSTATÉES
Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire)
3.2.1.a.2. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs AV
3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux AVG, AVD
4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG, AVD

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE
N° D'AGRÈMENT : S033C324
RAISON SOCIALE : SARL AUTO BILAN BANLIEUE SUD
COORDONNÉES : 1 CHEMIN DE LA GRANGE
33650 MARTILLAC
Tél : 0556726262

IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR
N° D'AGRÈMENT : 091C0438
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Immatriculation et pays GY-542-DD (F)	Date d'immatriculation 09/07/2024	Date de 1 ^{ère} mise en circulation 09/07/2024
Marque RENAULT	Désignation commerciale MASTER	
N° dans la série du type (VIN) VF1MA000971502457	Catégorie internationale N1	Genre CTTE
Type/CNIT ABSENT	Énergie GO	
Document(s) présent(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice		

KILOMÉTRAGE RELEVÉ
34387

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	-3.0 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	6 %		1 %	
Forces verticales :	1375 daN		952 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	527 daN	507 daN	324 daN	340 daN
Déséquilibre (<20%) :	4 %		5 %	
Forces de freinage (efficacité) :	527 daN	507 daN	324 daN	340 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) :	72 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	19 %			
Emissions à l'échappement				
Opacité des fumées(1.5 m-1) C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1				
Feux de croisement (-3 % à -0.5 %) :	-0.3 %		+0.0 %	



INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO